

Editorial

A la croisée des chemins

Deux mille seize est une année de célébrations et une année des comptes. L'Université de Kinshasa fête le 60^{ème} anniversaire de sa fondation officielle. L'Association des anciens et amis de la Faculté de Médecine (AFMED) a 7 ans et organise son cinquième congrès à Kinshasa. Dans des circonstances et un contexte un peu difficiles, il faut l'avouer, pour notre pays.

L'année dernière, Monseigneur Tshibangu, Président du Conseil d'Administration des Universités (CAU) a indiqué à l'AFMED quel devrait être son rôle (cfr texte repris dans ce numéro). Cette année, l'Unikin, fille de l'Université de Lovanium, devrait faire le vœu de compter ses compétences dans toutes les facultés depuis la fondation. Un annuaire des Alumni manque, c'est une carence majeure pour une si grande et illustre école. La Faculté de Médecine entreprend déjà ce travail, il est souhaitable que notre alma mater en prenne exemple. Dès lors, l'AFMED est disposée à s'associer à un travail commun. Bon anniversaire donc à l'Unikin.

L'AFMED peut fêter également et honorablement son anniversaire. Elle peut se féliciter d'atteindre progressivement les différents objectifs qu'elle s'était fixée à travers les opérations qu'elle a initiées avec la faculté de médecine et les différents hôpitaux de Kinshasa. Comme souhaitée, la faculté de Médecine est devenue son véritable partenaire : elle renforce, par sa présence sur place, les idéaux des alumni. Le congrès de l'AFMED, à travers ces derniers, fête ses cinq années : l'AFMED est devenue lisible et visible, et surtout notre congrès est devenu une référence pour les professions médicales et paramédicales. Il peut aussi bénéficier de la diffusion de ses actes dans ces Annales. L'année dernière, avec plus de 600 participants et une participation de la diaspora de plus d'une centaine de professionnels, « Médecine d'Ici et Médecine d'Ailleurs » a montré qu'elle était capable d'une grande mobilisation. Des carences subsistent encore, des insuffisances existent ; elles devront être corrigées progressivement avec l'effort de tous. En premier lieu, l'autosuffisance financière doit assurer notre indépendance. Nos efforts doivent se renforcer vers une participation efficace de l'intérieur du pays, vers les autres catégories professionnelles médicales et paramédicales (pharmaciens, chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes, ...). Il nous faut entreprendre des actes de vulgarisation vers un plus grand public. Le renforcement en direction des institutions de tutelle (l'université et les différents hôpitaux du pays, les ministères de la santé et des enseignements) ne peut se faire qu'à travers des programmes de travail communs. L'association demeure le lieu de partage des expériences ; elle est à même, grâce à ses nombreuses et diverses compétences, d'assurer les formations médicales et paramédicales à travers tout le pays. Un bon défi à relever.

En cette année, la tenue de notre congrès est importante. Le travail du soignant est continu et permanent : il fait fi du contexte. Le soigné demeure, et le soignant reste toujours aux premières loges. C'est pourquoi le congrès de l'AFMED de cette année a jugé bon de revenir sur certains aspects des drames concernant notre société. D'abord revenir sur les urgences médicales et chirurgicales. Du IV^e congrès, l'association a rédigé des recommandations issues de nos différentes discussions. Ces recommandations sont présentées en première partie de ce numéro, et feront l'objet d'une présentation en cours de séance publique au cours de laquelle les participants peuvent apporter leurs contributions. Elles sont pratiques et universelles, adaptées aux conditions réelles d'exercice médical dans notre pays et aussi appelées à évoluer, si les institutions responsables de notre pays les adoptent.

Ensuite le droit du soigné et du soignant. L'exercice de la médecine dans notre pays ne peut se faire en marge de son évolution dans le monde moderne. Les relations soigné-soignant sont au centre des débats et parfois des controverses. Leur judiciarisation est monnaie courante dans les pays avancés. Notre pays ne pourra y échapper. C'est pourquoi il appartient aux autorités responsables d'améliorer d'abord les

conditions d'exercice de la médecine, à commencer par les infrastructures sanitaires et médicales jusqu'à l'aménagement de nouvelles grilles des rémunérations des différentes professions de santé. En commençant par les plus jeunes, dont il convient d'encourager l'intégration et de valoriser le travail. A ceux qui sont avancés dans l'exercice du métier, dont il convient également de valoriser la compétence et d'assurer la retraite dans des termes honorables. La motivation manque surtout chez les débutants qui doivent être soutenus. Dans tous les cas, les droits des patients doivent être clairement reconnus : il faut légiférer. Mais le devoir des soignants ne peut être revendiqué qu'en leur ayant également assuré leurs pleins droits. Nos discussions aborderont certains de ces aspects afin d'aider les autorités compétentes à mettre en place une législation satisfaisante.

Jacques Mangalaboyi
jmangalaboyi@gmail.com
Président du Comité d'organisation du Congrès
Ancien Praticien Hospitalier au Centre de Réanimation
Centre Hospitalo-Universitaire de Lille (France)

Daniel Tonduangu
danieltonduangu@yahoo.fr
Responsable du Comité scientifique
Praticien Hospitalier
Service de Réanimation Médicale
Centre Hospitalier de Sens (France)